

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 23 JUIN 2022**

Nombre de conseillers		
Effectifs	Présents	Pouvoir(s)
<b>29</b>	<b>17</b>	<b>12</b>

Le 23 juin 2022, le Conseil Municipal de la Commune de Franqueville-Saint-Pierre légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno GUILBERT.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis le 17 juin 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le panneau réservé à la Mairie le 17 juin 2022.

Le quorum étant atteint (10 membres) avec 17 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Abstention : 0
Pour : 29
Contre : 0

		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir			Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
GUILBERT	BRUNO	X			LOUVET	ISABELLE	X		
BETOUS	MARYSE	X			LE BLEIZ-CHATELAIN	CORINNE	X		
QUESNEL	VICTOR	X			EVE	THIERRY		X	MARIE THERESE JOUTEL
PACHECO	VICTORIA		X	SYLVAIN DELVALLEE	COUSIN	SEVERINE	X		
LEJEUNE	JEAN-MICHEL		X	MARYSE BETOUS	HAREL	NICOLAS	X		
FISSET	VALERIE	X			DELVALLEE	SYLVAIN	X		
LARIDON	THIERRY	X			PARA	DOMINIQUE		X	THIERRY LARIDON
SAINT-AUBIN	ANNETTE		X	BRUNO GUILBERT	DECATOIRE	DAVID		X	VICTOR QUESNEL
JOUTEL	MARIE-THERESE	X			DUPERRON	ERIC	X		
PEUDEVIN	JEAN-CHARLES	X			MALLET	PASCAL	X		
RIOULT	BERTRAND		X	FRANCIS DEHAYS	CARABY	MARTINE	X		
DEHAYS	FRANCIS	X			VALEUX-VAN-HOVE	NATHALIE		X	ERIC DUPERRON
REBOUL	CATHERINE		X	VALERIE FISSET	LUCAS	NATHALIE		X	PASCAL MALLET
DELATTRE	MARIE-CHRISTINE		X	OLIVIER PETIT	CHOLLOIS	HERVE		X	MARTINE CARABY
PETIT	OLIVIER	X							

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

**DCM 2022-43**  
**BUDGET PRINCIPAL 2022 - DECISION MODIFICATIVE N°2**

**Vu :**

- *le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

**Considérant** que la présente Décision Modificative (DM) permet de procéder à un ajustement de crédits sur la seule section de fonctionnement ;

**Considérant** que dans le cadre de la reprise en régie des activités « périscolaires et extrascolaires », il convient d'intégrer de manière prévisionnelle les centres de coûts relatifs à la masse salariale, aux frais généraux mais également les recettes liées à la tarification ainsi que celles issues du subventionnement CAF notamment ;

**Considérant** qu'il est proposé le versement d'une subvention complémentaire à l'ESF en application de la clause de revoyure convenue lors du vote des subventions le 03 février 2022 ;

**Considérant** que ce dossier a été présenté à la Commission Finances qui lors de sa réunion du 15 juin 2022 a émis un avis favorable.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :**

- **d'approuver le versement d'une subvention complémentaire à l'ESF pour un montant de 20 000 € ;**
- **d'approuver la décision modificative n°2 au budget primitif 2022 comme présentée ci-après.**

		BP(BS+DM1) 2022	DM 2	BP + DM n°2
<b>Fonctionnement</b>				
<b>Recettes</b>				<b>6 307 768,50 €</b>
Chap 013	Atténuations de charges	143 000,00 €	- €	143 000,00 €
Chap 70	Produits de services, du domaine et ventes diverses	435 500,00 €	87 000,00 €	522 500,00 €
Chap 73	Impôts et taxes	4 099 487,00 €	- €	4 099 487,00 €
Chap 74	Dotations, subventions et participations	1 167 181,00 €	47 000,00 €	1 214 181,00 €
Chap 75	Autres produits de gestion courante	7 600,00 €	- €	7 600,00 €
Chap 77	Produits exceptionnels	21 000,50 €	- €	21 000,50 €
Chap 002	Résultat de fonctionnement reporté	300 000,00 €	- €	300 000,00 €
<b>Dépenses</b>				<b>6 307 768,50 €</b>
Chap 011	Charges à caractère général	1 424 030,00 €	- 26 000,00 €	1 398 030,00 €
Chap 012	Charges de personnel et frais assimilés	2 959 400,00 €	160 000,00 €	3 119 400,00 €
Chap 014	Atténuations de produits	73 009,00 €	- €	73 009,00 €
Chap 022	Dépenses imprévues	9 263,43 €	- 200,00 €	9 063,43 €
Chap 023	Virement à la section d'investissement	880 672,00 €	- €	880 672,00 €
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	199 816,50 €	- €	199 816,50 €
Chap 65	Autres charges de gestion courante	483 436,57 €	- €	483 436,57 €
Chap 66	Charges financières	97 971,00 €	- €	97 971,00 €
Chap 67	Charges exceptionnelles	0,00 €	200,00 €	200,00 €
Chap 68	Dotations provisions semi-budgétaires	46 170,00 €	- €	46 170,00 €



Pour copie conforme au registre  
 Le 24 juin 2022

Le Maire,  
**Bruno GUILBERT**